

D. Rapport financier



La CPTS Mulhouse Agglomération, pour la troisième année de son fonctionnement, est maintenant entrée dans une sorte de "régime de croisière" concernant la tenue de sa comptabilité et de sa trésorerie.

Tout comme pour l'année 2022, la situation financière de la CPTS est tout à fait saine, laissant des marges de manœuvre satisfaisantes pour déployer toutes les actions inscrites au projet de santé et même pour en engager de nouvelles dans le contexte de l'évolution constante du diagnostic territorial.

L'ensemble des données comptables ne sont pas encore consolidées à la date d'écriture de ce rapport d'activité. Nous pouvons néanmoins, par projection sur un exercice plein, prévoir un résultat en trésorerie très proche du budget prévisionnel qui avait été présenté en Assemblée Générale de juin 2023, soit en excédent de l'ordre de 70 000 à 80 000 €.

La tenue des finances de notre CPTS a été marquée, au cours de cette année 2023, par deux faits saillants.

Le premier concerne l'étoffement de notre équipe salariée et la redistribution de certaines fonctions. Marie SIMET, que nous avons accueillie comme stagiaire au premier semestre, a rejoint l'équipe salariée sur un poste de chargée de mission prévention. Florine KREMPPER a intégré l'équipe en octobre, sur un poste de chargée de communication. Rachel CHAMPENIER, promue au poste de directrice, est mise à disposition pour 50 % de son temps de travail, à l'association "SAS 68 Libéral" depuis août. Le poste de coordinatrice, à temps plein, a été confié à Lisa LE METAYER. Nous disposons donc à l'heure actuelle d'une équipe de 5 salariées, pour un total de 4,3 ETP.

L'ensemble de ces évolutions a pour conséquences une augmentation sensible de la masse salariale et un travail "ressources humaines" non négligeable.

Le deuxième fait marquant pour 2023, concerne la mise en route du projet d'Unité Mobile de Prévention et de Dépistage, qui nécessite dans la tenue de la comptabilité, un affinage des écritures analytiques, afin de bien tracer les produits et les charges de cette nouvelle opération.

La mise en route de ce projet nous amène à gérer des subventions d'un montant particulièrement conséquent, à devoir précisément flécher l'utilisation des fonds et à endosser les responsabilités de propriétaires d'un matériel lourd, notamment routier. Soit une charge accrue en travaux de tenue de comptabilité au quotidien.

Les comptes définitifs, validés par notre cabinet d'expertise-comptable et certifiés par notre commissaire aux comptes, seront bien évidemment présentés dans leur intégralité lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes, au courant du premier semestre 2024.